

PROJET D'ÉTAT PRÉVISIONNEL DES RECETTES ET DÉPENSES ET ORIENTATIONS GÉNÉRALES SOUS-JACENTES POUR 2013

Informations générales

Ce projet d'état prévisionnel des recettes et des dépenses fixe le cadre financier des activités de l'ETF pour 2013. Il a été établi en référence aux ressources humaines et financières prévues pour la période 2008-2013 dans le règlement financier qui accompagnait la refonte 2008 du règlement fondateur de l'ETF¹. Ce projet vise à réaliser les objectifs indiqués dans les perspectives 2010-2013 à moyen terme de l'ETF présentées au conseil de direction lors de sa réunion de novembre 2009.

Une fois approuvé par le conseil de direction, ce projet d'état prévisionnel des recettes et des dépenses sera transmis à la Commission européenne sans procédure écrite supplémentaire, au plus tard le 10 février 2012. Ainsi, les services de la Commission peuvent s'en servir comme base pour le lancement de la procédure budgétaire 2013. La version définitive de l'état prévisionnel sera transmise à la Commission le 31 mars 2012 au plus tard, conformément à l'article 16, paragraphe 1, du règlement fondateur de l'ETF².

Orientations sous-jacentes pour l'estimation 2013 du projet d'état prévisionnel des recettes et des dépenses

En 2013, l'ETF continuera de réaliser ses objectifs à moyen terme pour la période 2010-2013.

Comme annoncé dans les perspectives à moyen terme, l'ETF continuera d'adapter ses processus organisationnels à sa mission élargie de développement du capital humain et aux instruments d'assistance extérieure. Les activités de l'ETF viseront principalement à:

- améliorer de façon continue l'affectation des ressources humaines et financières de l'ETF par la mise en œuvre de son cadre de gestion des performances introduit en 2011;
- renforcer le processus de surveillance et d'évaluation de l'ETF pour tirer les enseignements des activités dans le cadre des perspectives à moyen terme;
- consolider la stratégie de gestion des connaissances de l'ETF et les données politiques disponibles découlant du processus de Turin;
- continuer à adapter la structure organisationnelle, les processus et les systèmes de soutien de l'ETF par la mise en œuvre des plans d'action établis sur la base des analyses fonctionnelles réalisées par les départements «Administration» et «Opérations» de l'ETF en 2010 et finalisées en 2011;
- poursuivre la mise à jour de l'infrastructure physique et informatique de l'ETF.

² RÈGLEMENT (CE) N° 1339/2008 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 décembre 2008 portant création d'une Fondation européenne pour la formation (refonte) (JO L354 du 31.12.2008, p. 82).

Les ressources de l'ETF seront affectées à la réalisation de ses objectifs à moyen terme pour 2013, consistant en particulier à:

- fournir une expertise à la Commission européenne et aux pays partenaires en mettant en œuvre 144 réalisations identifiées par la Commission européenne pour 2013;
- mettre en œuvre la deuxième phase du processus de Turin, dont une évaluation à mi-parcours du processus en vue de recenser les domaines susceptibles d'être améliorés;
- organiser des événements de société concernant les priorités fixées par la Commission, parmi lesquelles l'Année européenne des citoyens;
- mettre en œuvre les recommandations identifiées dans le cadre de l'évaluation externe de l'ETF réalisée en 2011.

Implications pour l'estimation 2013 du projet d'état prévisionnel des recettes et des dépenses

Le projet d'état prévisionnel des recettes et des dépenses 2013 se fonde sur l'expérience de l'exécution du budget 2011 et se construit sur les hypothèses du budget présenté pour 2012 en lien avec les perspectives 2010-2013 à moyen terme.

Conformément aux perspectives financières globales pour la période 2008-2013³, les crédits d'engagement demandés au titre de la subvention de l'UE en 2013 s'élèvent à 20,737 millions d'euros. Le tableau ci-dessous présente les ressources financières prévues pour la période 2008-2013 dans le règlement financier, les ressources financières que l'ETF a effectivement reçues en 2008-2010 et celles qu'elle a demandées pour la période 2011-2013:

Année	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Total
Règlement financier	17,984	19,872	20,271	19,528	19,918	20,320	117,893
Subvention (CE)	17,984	18,800	19,298	20,350	20,247	20,737	117,416
Subvention (CP)				19,850	20,247	21,237	

Ce projet d'état prévisionnel s'appuie sur les données suivantes:

- Le montant indicatif de 20,737 millions d'euros représente une augmentation de 2,42 % par rapport à 2012 et peut permettre à l'ETF d'accomplir sa cinquième année complète d'activité dans le cadre de sa mission élargie de développement du capital humain et des fonctions plus exigeantes qu'elle doit exercer, tel que prévu dans le règlement de refonte.
- L'ETF utilisera essentiellement ses ressources opérationnelles pour remplir sa mission et répondre à ses exigences dans les pays éligibles aux instruments de préadhésion et de voisinage. Plus précisément, elle prévoit d'augmenter ses investissements pour fournir un soutien politique et prendre des mesures de renforcement des capacités dans les pays partenaires. En outre, elle offrira un soutien en matière de programmation et de cycle de projet en réponse au champ d'application élargi de la nouvelle génération des instruments et politiques de relations extérieures de l'UE et aux demandes connexes de soutien des services de la Commission, conformément aux perspectives à moyen terme de l'ETF pour la période 2010-2013.

³ Voir annexe – Point 8.1. Objectifs de la proposition en ce qui concerne leur coût financier dans la proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil portant création d'une Fondation européenne pour la formation (refonte) COM(2007) 443 final, Bruxelles, 27.7.2007.

- En matière de ressources humaines, pour 2013, l'ETF souhaite maintenir les niveaux globaux de personnel de 2012, tout en s'efforçant de réduire les temps de vacance de postes, pour ainsi accroître le taux d'occupation en matière d'équivalents temps plein. Ces données contredisent toutefois l'allocation budgétaire limitée du titre 1: l'ETF s'emploiera dès lors à déployer 135 agents temporaires, contractuels et locaux et experts nationaux détachés, ce qui correspond à une estimation de seulement 133,5 équivalents temps plein. La différence entre le nombre d'ETP et le nombre de membres du personnel contractuel s'explique par le travail à temps partiel, les congés parentaux, les congés sans solde et la rotation du personnel. Les postes devraient être répartis comme suit:

Type de contrat	Occupation prévue	ETP prévue
Agents temporaires	96	95
Agents contractuels	36	35,5
Experts nationaux détachés	1	1
Agents locaux	2	2
Total	135	133,5

- Concernant le soutien direct aux activités opérationnelles, en vertu du titre 3, chapitre 31, l'ETF suivra la tendance dessinée dans les perspectives 2010-2013 à moyen terme. Cela se traduit par un investissement d'environ 32,5 % pour l'IPA (pays candidats et pays candidats potentiels), une légère augmentation dans les pays voisins (20,3 % pour les pays de l'IEVP région Sud et 15,8 % pour les pays de l'IEVP région Est, ce qui représente au total 36,1 % contre 32,5 % les années précédentes) et un investissement de 11 % pour les activités dans les républiques d'Asie centrale couvertes par l'instrument de financement de la coopération au développement. Comme les années précédentes, 20 % du chapitre 31 seront investis dans l'innovation et les activités et projets d'apprentissage, répartis entre l'élaboration des politiques fondées sur des données probantes et le développement de l'expertise thématique.
- L'ETF continuera également à développer ses investissements en matière d'évaluation, de suivi et d'audit externe au niveau établi au chapitre 31, soit 10 %.
- L'élargissement de la mission de l'ETF prévu par le règlement de refonte nécessitera également des investissements dans le renforcement des capacités, aussi bien en ce qui concerne les systèmes de gestion des connaissances que les systèmes de ressources humaines. L'ETF entend répondre à ce besoin en consolidant la stratégie de développement des ressources humaines mise en place en 2011-2012, en pratiquant les enseignements tirés du cycle de projets d'innovation et d'apprentissage et en exploitant les évaluations et les retours d'information des services de la Commission et des réseaux des parties prenantes de l'ETF.
- L'ETF continuera à développer une procédure complète et structurée de gestion des risques pour soutenir l'aide à la décision, y compris les choix équitables et rentables, et à fournir des informations utiles afin d'établir des mesures appropriées et proportionnelles de contrôle des risques.
- La répartition proposée des dépenses entre les trois titres budgétaires (personnel, matériel et dépenses directement liées aux projets) est présentée en annexe. Il est à noter que pour adapter les crédits d'engagement supplémentaires de l'année 2011 (0,5 million EUR) aux crédits de paiement de cette même année, le montant correspondant devra être affecté en crédits de paiement au cours de l'année 2013, afin de permettre à l'ETF de liquider le solde des perspectives 2010-2013 à moyen terme et de payer les engagements précédents. En outre, certaines dépenses affectées seront ajoutées au budget à un stade ultérieur pour intégrer d'autres fonds gérés par l'ETF (tels que le fonds fiduciaire italien et les autres projets que l'ETF pourrait mettre en œuvre au nom de la Commission ou des États membres).

ANNEXE

Ressources financières de l'Agence

Subvention ETF	Crédits		
	Budget 2011 CE (CP)	Projet de budget 2012 CE (CP)	Prévisions budgétaires 2013 CE (CP)
Titre 1	12 897 330	13 725 000	14 487 000
Titre 2	1 430 670	1 535 000	1 500 000
Titre 3	6 022 000 (5 522 000)	4 987 000 (4 987 000)	4 750 000 (5 250 000)
TOTAL DES DÉPENSES	20 350 000 (19 850 000)	20 247 000 (20 247 000)	20 737 000 (21 237 000)

Tableau des effectifs de l'Agence

a) Postes permanents et temporaires:

CATÉGORIE	GRADE	Tableau des effectifs 2011	Tableau des effectifs 2012	Tableau des effectifs 2013
AD	16			
	15			
	14	1	1	1
	13	4	4	4
	12	4	8	8
	11	12	10	10
	10	4	3	3
	9	11	11	11
	8	5	9	9
	7	18	12	12
	6			
	5	2	3	3
Sous-total catégorie AD		61	61	61
AST	11			
	10	4	5	5
	9	6	4	4
	8	1	5	5
	7	6	6	6
	6	7	2	2
	5	1	4	4
	4	5	3	3
	3	2	4	4
	2	3	2	2
	1			
Sous-total catégorie AST		35	35	35
TOTAL postes AT		96	96	96

b) Autres agents

	2011 Estimations	2012 Besoins	2013 Prévisions
Agents contractuels	34	36	36
Experts nationaux détachés	2	1	1
Agents locaux	2	2	2